SECTION RANDONNEE DE L'ASPTT GRAND VALENCE

SAISON 2023/2024

CHOIX DE LA LCENCE

Le choix des licences est proposé par notre club : licence ASPTT ou licence de la FFRP.

Le bureau et les animateurs de notre section randonnée vous demandent de privilégier la licence IRA de la FFRP qui est notre fédération délégataire pour la randonnée.

Avec la licence IRA de la FFRP et la licence ACCES de l'ASPTT nous avons de fait la double affiliation qui est complémentaire et bénéfique pour la pratique de la randonnée au sein de notre section.

L'affiliation à la FFRP nous permet de bénéficier d'une assurance complète adaptée à notre pratique. La FFRP forme aussi les animateurs qui vous accompagnent sur les sentiers ; elle participe également à la création et à l'entretien des itinéraires de randonnées etc..

L'affiliation à l'ASPTT nous permet de bénéficier des autres activités du club ainsi que de ses infrastructures et services: locaux, minibus, site internet.

Le bureau et les animateurs.